

L'Association des Assurances du Canada

Montréal, 11 février 1898.

MONSIEUR F. T. SAVOIE,

Somerset, P. Q.

Cher Monsieur,

Ceci est pour certifier qu'après l'examen fait par notre inspecteur, le générateur Guay, à gaz acétylène, fabriqué par F. T. Savoie et J. F. Guay, et construit d'après les plans et devis déposés à ce bureau, a été accepté comme remplissant toutes les conditions requises de cette association.

Bien à vous,

ALF. W. HADRILL,

Secrétaire.

P.-S.—Le certificat ci-dessus, pour le générateur Guay, sera reconnu dans les Provinces de Québec, Ontario, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.